Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260911-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-11 Construction d'un Logement centre bourg- validation de la phase PRO**

M Le Maire rappelle :

Par délibération du 24 janvier 2025, le conseil municipal a validé la création d'un logement locatif social de type II par un financement PLUS au 14 place de l'église.

Par délibération du 05 décembre 2025, le conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif réalisé par la maitrise d'œuvre (PARTITION ARCHITECTURE) et le plan de financement mis à jour.

M Le Maire informe le conseil municipal que suite à la présentation en commission voirie et bâtiments du 24 septembre 2026 de la phase PRO de ce projet d'un logement social en centre bourg par la maitrise d'ouvrage, il convient de valider cette phase et de l'autoriser à engager la consultation des entreprises.

Il précise que selon le planning établi à ce jour, l'appel d'offre des entreprises est prévu via Mégalis en novembre 2026, pour une signature des marchés en janvier et un démarrage des travaux en mars 2027.

Après délibérations, le conseil municipal :

VALIDE la phase PRO du projet de création de logement social en centre bourg

AUTORISE M Le Maire à engager la consultation auprès des entreprises et à signer tous les documents afférents.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION :0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS